



# Bruges

Le 21/05/2025

**DEC-2025-72**

P'TO / Centre commande publique / CC

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n°2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des travaux de réfection des étanchéités de l'école Pablo Picasso, située Avenue de Verdun à Bruges,

**CONSIDERANT** la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un marché ordinaire de travaux pour la réfection des étanchéités de l'école Pablo Picasso.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20/03/2025 au BOAMP et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation ;

**CONSIDERANT** que 54 dossiers de consultation ont été téléchargés, et que 7 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 14 avril 2025),

**VU** le rapport d'analyse des offres,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché avec l'entreprise Société Isolation Résine Etanchéité Couverture (SIREC), candidat individuel, domiciliée 6 Chemin du Grand Pas – 33610 Cestas, pour une durée prévue pour l'exécution des travaux de 4 mois (hors garantie de parfait achèvement).
- **De payer** à réception de factures, un montant forfaitaire HT de 269 083.18€, soit 322 899.82€ TTC (TVA 20%).

Les dépenses sont inscrites sur les budgets de l'exercice en cours.



# Bruges

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

**Le Maire,**  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire

**Pierre CHAMOULEAU**

